

Demande de permis de remaniement des sols



Date de la demande : _____

Propriété visé par la demande

Adresse complète : _____

Information

Identification du requérant

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Identification du propriétaire

Même que le requérant

Exécutant des travaux

Même que le requérant

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____
Adresse : _____ Numéro de permis R.B.Q. : _____

Échéancier et coût des travaux

Date de début : _____ Date de fin : _____ Coût des travaux : _____

***Veuillez noter que la durée de validité d'un tel permis est de six (6) mois suivant l'émission du permis. Dans le cas d'une nouvelle construction, la validité du permis est de douze (12) mois.

Document à fournir avec votre demande de permis

Un plan de contrôle de l'érosion doit être fourni à l'inspecteur avec les informations suivantes :

- **Une carte de localisation** situant le site des travaux ainsi que les propriétés adjacentes et les surfaces d'eau qui sont situées à trente mètres et moins du site des travaux. Si aucune surface d'eau ne se trouve à trente mètres et moins du site des travaux, une attestation écrite devra être faite par le demandeur du permis;
- **Un plan du site incluant :**
 - la localisation de toutes les caractéristiques du site incluant les structures, la végétation du terrain et des propriétés adjacentes se trouvant à cent mètres et moins du site des travaux;
 - l'identification de toutes les parties du site dont le sol sera remanié pendant les travaux;
 - la localisation et la description des mesures temporaires et permanentes du contrôle de l'érosion et des sédiments;
 - une déclaration de responsabilité quant à l'entretien continu des installations de contrôle de l'érosion et des sédiments, incluant la désignation du responsable de cet entretien;
- **Le calendrier des travaux projetés avec mention des dates suivantes :**
 - le début des travaux et la fin prévue des travaux;
 - l'installation des mesures temporaires;
 - la mise en fonction des mesures permanentes;
 - la revégétalisation;
 - le retrait des mesures temporaires.

Règle générale

Dans toutes zones, tout propriétaire ou occupant d'un terrain désirant effectuer les travaux identifiés ci-dessous nécessitant **le remaniement des sols effectués à l'intérieur d'une bande de 300 mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux des lacs : du Huit, à la Truite, Jolicoeur, Bolduc, Rochu et du grand lac Saint-François ainsi qu'une bande de 100 mètres calculée à partir de la limite des hautes eaux des cours d'eau, a l'obligation de prévenir l'érosion de la rive et d'en assurer la stabilisation**, le cas échéant. À cet égard, tout propriétaire, requérant ou exécutant des travaux doit respecter toutes les dispositions du présent chapitre lors de travaux de remaniement des sols afin de contrôler l'érosion.

Dispositions particulières concernant le plan de contrôle de l'érosion

Tout plan de contrôle doit respecter minimalement les éléments suivants :

- Il est obligatoire d'implanter minimalement des barrières à sédiments au pourtour de la zone de travaux ou des bâches sur les tas de terre mis à nu;
- La surface de remaniement du sol doit être minimisée;
- Le plus de végétation naturelle possible doit être préservée.

Les travaux qui ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis

Les travaux suivants ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis de remaniement des sols :

- les travaux de remaniement des sols exécutés en dehors des bandes désignées à l'article 8.6.1;
- les travaux effectués à des fins agricoles dans les zones agricoles, tels que définis par le paragraphe 17 de l'article 1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles hormis la construction des bâtiments;
- le remaniement de sol nécessaire à la culture de végétaux par une entreprise agricole;
- le remaniement de sol lors d'une urgence environnementale;
- l'implantation de potagers domestiques et de plates-bandes décoratives.

***Malgré l'exemption, toutes personnes effectuant les travaux demeurent responsables du contrôle de l'érosion sur son terrain.

Description des travaux

*** IMPORTANT ***

N'oubliez pas de joindre à votre demande le plan de contrôle de l'érosion.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets

Date

Signature du requérant

- 1- Cliquer sur l'icône Courriel ;
- 2- Sauvegarder le formulaire et le joindre en pièce-jointe dans un courriel destiné à l'inspecteur.